



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://69.fo-snudi.fr>

Le travail gratuit, la réunionite... ça suffit ! Tous en grève mardi 26 janvier !

Les enseignants de CM1 et CM2 ainsi que les directeurs sont convoqués des mercredis après-midis, avec les enseignants de collège, à des **formations présentées comme obligatoires dans le cadre de la mise en place du cycle III (CM1-CM2-6^{ème}) et des FIL (« formations d'initiative locale »)**

Petit problème : les réunions école-collège ne figurent pas dans nos obligations de service définies par le décret du 30 juillet 2008. Elles figurent par contre dans le projet de modification de nos obligations de service prévu par la ministre, mais ce projet ne s'appliquerait qu'à la prochaine rentrée.

Dans certaines circonscriptions, les IEN indiquent que ces heures seront décomptées sur la journée de solidarité. Cela pose deux problèmes :

D'une part, de nombreux collègues ont déjà effectué les heures correspondant à la journée de solidarité. D'autre part, la note du 7 novembre 2005 concernant la journée de solidarité pour les personnels de l'éducation nationale indique que « *Le dispositif prendra en compte les choix des équipes et des agents formulés au niveau des établissements et des services.* » ce qui n'est ici pas le cas !

La FNEC-FP FO interpellera la rectrice sur cette question lors du comité technique académique du 18 janvier et l'inspecteur d'académie lors du prochain CHSCT et demandera que ces réunions aient lieu sur la base du volontariat.

Dans le même temps, les directeurs apprennent qu'ils sont convoqués à une « **formation sur la laïcité** », présentée là aussi comme obligatoire mercredi 27 janvier l'après-midi.

Or, là aussi, cette formation n'apparaît pas dans les obligations de service des enseignants, y compris ceux qui exercent la fonction de directeur ! Le SNUDI-FO a écrit à l'inspecteur d'académie pour lui demander que cette formation ait lieu sur la base du volontariat.

Au moment où nos salaires baissent pour la 6^{ème} année consécutive, les tentatives se multiplient pour nous imposer des réunions supplémentaires « en veux tu en voilà » en dehors de nos obligations de service !

C'est bien pour cela que la ministre veut modifier le décret régissant nos obligations de service afin de rendre toutes ces réunions obligatoires et nous aligner sur les collègues du 2nd degré qui sont soumis depuis l'année dernière aux 1607h de travail réglementaire dans fonction publique.

C'est inacceptable !

A l'appel de FO, CGT, Solidaires, FSU... tous en grève mardi 26 janvier !

**Pour une nette augmentation de nos salaires !
Pour l'abandon du projet ministériel d'aggravation de nos obligations de service !
Contre le travail gratuit !**